Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-200064269-20260327-DEL0427032026-DE

La Gacilly
Glénac • La Chapelle-Gaceline • La Gacilly

**N° : 2026 – 03 – 27 – 04**

Département du Morbihan – Canton de Guer – Commune nouvelle de La Gacilly

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 27 mars 2026

Objet : Election des membres aux commissions thématiques

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18h00, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de La Gacilly, sous la présidence de Olivier ATHIMON, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2026

Présents : 28
Absents : 1
Votants : 29

**Présents :** MM. Olivier ATHIMON, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Philippe NOGET, Marie FLAGEUL, Youenn COMBOT, Sylvie GUILLEMOT, Pierre CHOUPEAUX, Hélène MAGRE, Michel DERROISNE, Joseph GUILLOUCHE, Alain BERNARD, Martine ROQUAIN-SKRODZKI, Laurence HUBERT, Chantal THERENE-NAEL, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Anne-Elisabeth BOUCHER, Fabrice GENOUEL, Sylvain LIBEAU, Karine BRANCHE, Nicolas PIROT, Anne-Cécile LETOURNEL, Soazig GUERIN, Charline LEFEUVRE-MORAND, Mallory CANCOUET, Camille MOREL, Antoine CHATELLIER, Théo DELACOTTE.

**Absents :** Soazig GUERIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT).

Sylvie ROLLO a été élue secrétaire de séance.

---

Le Conseil Municipal peut former des commissions permanentes ou temporaires et consacrées à un thème transversal ou à un projet précis. Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux.
Le Conseil Municipal en fixe le nombre et les désigne par vote à bulletin secret.

Le Maire est président de droit de chacune des commissions.

Ces commissions sont chargées de débattre et préparer les décisions soumises au conseil municipal. En aucun cas, elles ne se substituent à lui.

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'étudier les questions ressortant des affaires de la commune, il est proposé au conseil municipal dans une volonté d'assurer une bonne transversalité et de favoriser une vision large des thématiques pour les élus municipaux, de créer les commissions suivantes.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :*

- Décide de procéder à la désignation des membres des commissions comme suit :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-200064269-20260327-DEL0427032026-DE

- Santé
  - Présidente : Catherine LE CHENE-COLLEAUX
  - Membres titulaires : Fabrice GENOUEL, Youenn COMBOT, Marie FLAGEUL, Laurence HUBERT, Chantal THERENE-NAEL
- Economie et Tourisme
  - Présidente : Hélène MAGRE
  - Membres titulaires : Eric VAUCELLE, Philippe NOGET, Sylvie GUILLEMOT, Mallory CANCOUET, Soazig GUERIN, Charline LEFEUVRE MORAND, Anne-Cécile LETOURNEL, Sylvain LIBEAU, Camille MOREL, Laurence HUBERT,
- Durabilité
  - Président : Philippe NOGET
  - Membres : Eric VAUCELLE, Mallory CANCOUET, Antoine CHATELLIER, Théo DELACOTTE, Michel DERROISNE, Fréderic GLON, Anne-Cécile LETOURNEL, Sylvain LIBEAU
- Proximité et Villages
  - Présidente : Sylvie GUILLEMOT
  - Membres titulaires : Nicolas PIROT, Karine BRANCHE, Mallory CANCOUET, Antoine CHATELLIER, Fréderic GLON, Soazig GUERIN, Jo GUILLOUCHE, Martine SKRODZKI, Chantal THERENE-NAEL
- Vie Associative
  - Président : Pierre CHOUPEAUX
  - Membres titulaires : Olivier ATHIMON, Karine BRANCHE, Mallory CANCOUET, Antoine CHATELLIER, Fréderic GLON, Soazig GUERIN, Sylvie ROLLO
- Culture
  - Président : Youenn COMBOT
  - Membres titulaires : Olivier ATHIMON, Eric VAUCELLE, Catherine LE CHENE-COLLEAUX, Marie FLAGEUL, Anne-Elisabeth BOUCHER, Karine BRANCHE, Théo DELACOTTE, Soazig GUERIN, Charline LEFEUVRE MORAND, Anne-Cécile LETOURNEL
- Mobilité et Circulation
  - Président : Eric VAUCELLE
  - Membres titulaires : Nicolas PIROT, Philippe NOGET, Sylvie GUILLEMOT, Michel DERROISNE, Anne Cécile LETOURNEL, Sylvain LIBEAU
- Enfance et Jeunesse
  - Présidente : Marie FLAGEUL
  - Membres titulaires : Fabrice GENOUEL, Hélène MAGRE, Antoine CHATELLIER, Soazig GUERIN, Charline LEFEUVRE MORAND

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier ATHIMON

MAIRIE DE LA GACILLY (Morbihan) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu

de sa publication ou de sa notification le 22 AVR. 2026
et de sa réception en Préfecture le 22 AVR. 2026

La secrétaire de séance,
Sylvie ROLLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.